

ARR DAJ 2026-490 INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER SUR
DEUX EMPLACEMENTS AVENUE JULIEN GUIGUE

Récépissé de Dépôt

Le présent document atteste du dépôt légal de la publication nommée ci-dessus.

Categorie

1. arretes-municipaux

Date de dépôt

28/09/2026 16h00

Par:

chaliér

Date de retrait

29/11/2026 12h59